

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

Séance du Lundi 25 Janvier 2016

Présents : Emmanuel Eloré, Fabrice Coquet, Rozenn Ngassa, Gérard Canto, Catherine Gautier, Pascale Bréhan, Jean-François Menant, Lénéaig L'Héréec, Delphine Gamichon, Laurent Juin, Irène Cloteau, Maxime Poiteaux.

Absents Excusés : Arnaud Tropicé,

Absents :

Secrétaire de Séance : Catherine Gautier

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal (séance du 14.12.2015).

1) Préparation Budget Primitif 2016

* FONCTIONNEMENT

Il est décidé d'attribuer les crédits suivants :

Fournitures Scolaires	50 €/enfant
Activités Extra Scolaires	1500€
TAP	Intervenants 806€ + Fournitures 5€/enfant
Garderie	

Fournitures 3€/enfant

Pénalités Monsieur le Maire rappelle qu'une pénalité de 10 euros par quart d'heure entamé est appliquée pour tout retard à la garderie le soir (séance du 01.06.2015). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer la même pénalité pour tout retard à la garderie le mercredi midi, à savoir une pénalité de 10 euros par quart d'heure entamé.

Familles Rurales

La commune met ses locaux à disposition de l'Association Familles Rurales pour le fonctionnement du service d'Accueil de Loisirs les mercredis pendant les périodes scolaires, accueil des enfants de la commune et ceux de la commune de Feins, et pendant l'été du Lundi au Vendredi. Les modalités techniques et financières de gestion et d'animation de ce service font l'objet d'une convention.

En conséquence, il est décidé :

* **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la Convention à intervenir entre l'Association Familles Rurales, la Commune et la Commune de Feins,

* **d'attribuer** les subventions suivantes :

- ALSH 2016	15 061.72€
- ALSH 2015 Régul.	3 867.58€

Quant aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires), il est attribué à Familles Rurales une subvention d'un montant de **1 915.94€** au titre de la mise à disposition de Mr Yann Clec'h, coordonnateur TAP.

* INVESTISSEMENTS

Il est envisagé les investissements suivants :

* Création chemin communal	10 000.00€
* Toiture Salle des Fêtes	12 335.00€
* Chauffage Ecole	26 725.03€
* Etude Eglise	15 554.40€
* Etude PLU	12 000.00€
*Etude Aménagement Bourg Neuville	5 784.00€

2) Ouvrages 2016 Bibliothèque : Demande de Subvention

Dans le cadre de l'acquisition de livres pour la bibliothèque, le conseil municipal fixe à 2000 € TTC le montant prévisionnel des dépenses 2016 pour l'achat d'ouvrages destinés à la bibliothèque et sollicite auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre du Volet 3 du Contrat de Territoire.

Le Plan de Financement est arrêté comme suit :

DEPENSES	2000 €
Achat livres	2000 €
RECETTES	2000 €
Subvention Conseil Général	600 €
Contrat de territoire (2000*30.00%)	
Autofinancement	1400 €

3) Halte-Garderie Parentale St Aubin d'Aubigné

La commune de Saint Aubin d'Aubigné s'engage à accueillir les enfants domiciliés sur le territoire communal et inscrits à la Halte-Garderie de Saint Aubin d'Aubigné.

En contrepartie, il est demandé à la commune d'Andouillé Neuville une participation fixée à hauteur de 7.50 € par jour et 3.75€ par demi-journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

* de reverser à la Commune de Saint Aubin d'Aubigné la somme de 7.50€ par jour et 3.75€ par demi-journée.

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui prend effet à compter du 01 Juillet 2015.

4) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Maintien ou Suppression

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute les communes de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de **maintenir le CCAS**.

5) Assainissement : Conformité des Installations

Une réflexion est lancée quant à la décision d'instaurer ou pas l'obligation de contrôle de conformité du système d'assainissement collectif des biens immobiliers mis en vente. Ce point sera délibéré à une prochaine séance après examen du dossier par la Commission Urbanisme.

6) Cimetière : Reprise Concessions en Etat d'Abandon

Monsieur le maire demande aux Elus de se prononcer sur la reprise par la commune de certaines concessions dans le cimetière communal dont l'état d'abandon a été constaté.

A ce titre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

7) Questions Diverses

- * Déplacements Agent Communal : Location d'un vélo électrique auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné - prise en charge par la commune à hauteur de 50%.
- * Contrat Territorial du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet : Enquête Publique du 18.01 au 19.02.2016 - Avis du Conseil Municipal à la prochaine séance
- * Sapins à abattre dans le cimetière
- * Document Unique : Compte-Rendu par Mme Rozenn Ngassa (amélioration des conditions de travail des agents communaux)
- * Prochaine Séance le 29 Février 2016 à 20h00

Séance levée à 22h30

